



## TARIF 2020 (Entreprises)

### Formation Cariste 7h

Selon le « code sur le Bien-être au travail », les employeurs sont tenus de prendre toutes dispositions pour améliorer la sécurité, la santé et le bien-être de son personnel. À cette fin, il est indispensable d'offrir à ses manutentionnaires une formation professionnelle (Art 14.1 de l'AR du 4/5/1999) adaptée pour la conduite et l'utilisation en toute sécurité d'un chariot élévateur.

Nous acceptons les chèques formations 

#### Objet :

- ▶ Enseigner aux candidats les connaissances suffisantes, pour pouvoir travailler au quotidien en toute sécurité ainsi que leurs faire prendre consciences de leurs responsabilités en tant que cariste

#### Prix (hors TVA) :

- ▶ Chariot élévateur frontal **OU** Retrack Standard (1 jour) : ▶ Prix par cariste : **233,06 €**
- ▶ Chariot élévateur frontal **OU** Retrack Novice (2 jours) : ▶ Prix par cariste : **398,35 €**
- ▶ Chariot élévateur frontal **OU** Retrack Débutant (3 jours) : ▶ Prix par cariste : **563,64 €**
- ▶ Chariot élévateur frontal **ET** Retrack Standard (1 jour) : ▶ Prix par cariste : **340,50 €**
- ▶ Chariot élévateur frontal **ET** Retrack Novice (2 jours) : ▶ Prix par cariste : **588,43 €**
- ▶ Chariot élévateur frontal **ET** Retrack Débutant (3 jours) : ▶ Prix par cariste : **825,62 €**
- ▶ Formation de recyclage (\*) :
  - ▶ Prix par cariste : **152 €**
- ▶ Formation le Weekend ou jour férié :
  - ▶ augmentation du prix de **15 %**

(\*) pas de limitation de places pour la partie théorique du recyclage.



### Certificat :

- ▶ Les participants ayant suivi la formation cariste recevront un « **Brevet cariste** » valable **5 ans**.
- ▶ L'entreprise recevra une évaluation individuelle de chaque candidat (uniquement pour les candidats participants à la formation standard, sans objet pour les recyclages)

### Conditions d'accès à la formation :

- ▶ Le candidat doit être âgé de minimum 18 ans.
- ▶ Le candidat doit être en ordre d'aptitude médicale au moment du cours.
- ▶ Le candidat doit maîtriser suffisamment la langue française ou néerlandaise (selon la langue de dispense de la formation)
- ▶ Le candidat ne doit pas être sous médication ayant comme contre-indication la conduite d'un chariot élévateur
- ▶ Le candidat doit disposer de son propre équipement de sécurité, tel que défini dans le règlement interne de l'entreprise
- ▶ Outre la prescription ci-dessus, le candidat devra toujours être équipé de chaussure de sécurité
- ▶ Le candidat qui désire uniquement suivre la partie « théorique » en vue d'un renouvellement de son brevet cariste doit toujours fournir une copie **non périmée** de son brevet actuel
- ▶ Le candidat ayant un comportement non adéquat ou à risque envers les autres candidats, sera exclu de la formation sans remboursement possible et se verra refuser l'obtention du certificat cariste
- ▶ L'entreprise devra, au préalable à la formation, fournir une liste complète (disponible sur notre site à l'adresse : [www.procode-formations.be](http://www.procode-formations.be) - menu : « Brevet cariste » - document : inscription collective), reprenant le nom, prénom et numéro national de chaque participant.
- ▶ L'entreprise doit prévoir une salle pouvant accueillir le nombre de participants, et ce, dans de bonnes conditions
- ▶ L'entreprise prévoit dans la salle un écran blanc ou un mur blanc pour la rétroprojection de la théorie
- ▶ L'entreprise doit disposer des machines « chariots élévateurs » nécessaires pour la partie pratique
- ▶ La facture doit intégralement être réglée et/ou les codes chèques formations doivent être communiqué avant le début de la formation.

Former de vrais spécialistes avec le certificat de compétence professionnelle

👉 Formation en groupe limité à **8 personnes** maximum 👈